



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

**Mise en oeuvre du dispositif "Pack Mutation"
visant à libérer de grands logements locatifs
sociaux sous-occupés par des ménages
de composition familiale peu élevée**

Rapport n° CP/2013/797

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide à OPUS 67 afin de libérer un appartement de type T5 sis 16 rue d'Erstein à Gerstheim et permettre son attribution à une famille en attente de grand logement et/ou relevant du PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées).

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) adopté par l'Etat, le Département du Bas-Rhin, la caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin et la Communauté Urbaine de Strasbourg le 26 avril 2010 sont préconisées des actions en faveur de l'accès au logement des grandes familles.

Le second PDALPD avait validé la création du dispositif « PACK MUTATION » destiné à encourager le déménagement vers des logements plus petits, des ménages dont la composition familiale s'est considérablement réduite, mais qui se maintiennent dans les grands logements (T5 et plus). Ce dispositif a été étendu aux T4 si les relogements concernaient des locataires relevant du PDALPD, et à tout appartement si les relogements concernaient des locataires âgés et/ou handicapés acceptant un logement adapté par le bailleur social à la perte d'autonomie et au handicap.

Afin d'inciter à la libération de ces logements, le Département du Bas-Rhin propose des aides financières aux ménages qui acceptent un relogement dans une habitation plus petite proposée par les bailleurs sociaux.

A ce titre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen un dossier d'une locataire d'OPUS 67.

La famille est locataire d'un appartement type T5 sis 16 rue d'Erstein à Gerstheim dans un immeuble d'OPUS 67.

Elle a donné son accord pour un échange dans un logement de type T3 sis 18 rue d'Erstein à Gerstheim.

Les frais à engager par notre collectivité pour cette famille seraient :

- le versement du dépôt de garantie au bailleur OPUS 67, soit 344,33 € ;
- les frais de remise en état de l'appartement à verser au bailleur OPUS 67 à hauteur de 1 922,78 €.

Considérant l'intérêt de libérer un grand logement, il vous est proposé de verser à OPUS 67 une subvention de 2 267,11 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
25909	65-65737-72	15 435,18 €	15 435,18 €	2 267,11 €

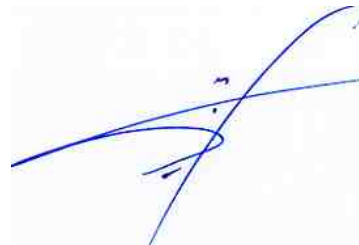
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 2 267,11 € à OPUS 67 dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Pack Mutation » destiné à libérer de grands logements sous-occupés.

Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et OPUS 67, et autorise le Président du Conseil Général à la signer.

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL